

C. CWS 74

9 août 2016

03

Madame,
Monsieur,

Le Comité des normes de l'OMPI (CWS), à la reprise de sa quatrième session en mars 2016, a approuvé le questionnaire concernant l'enquête sur l'utilisation des normes de l'OMPI (voir les paragraphes 16 à 19 et 90 à 93 du document [CWS/4BIS/16](#)).

À la suite de cette décision du CWS, votre office ou organisation est invité à soumettre ses réponses en remplissant le questionnaire sur une page d'accès restreint dans un espace Wiki conçu à cet effet (<https://www3.wipo.int/confluence/x/OADDB>) avant le 30 septembre 2016.

Des instructions sur la demande d'accès à cette page et la manière de soumettre les réponses figurent à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence/x/7wDOB>. Le questionnaire est joint à la présente pour information.

./.

Le Secrétariat, afin de pouvoir mener une enquête reposant sur des données plus fiables, saurait gré aux États membres, et notamment aux pays en développement, de bien vouloir transmettre des informations utiles sur la mise en œuvre ou l'absence de mise en œuvre des normes de l'OMPI. Votre office ou organisation est donc encouragé à utiliser la rubrique des observations facultatives (n° 4) pour fournir des informations détaillées sur son expérience en matière de sensibilisation aux normes de l'OMPI et de mise en œuvre ou d'absence de mise en œuvre de ces normes, ainsi que sur les difficultés rencontrées dans ce domaine.

/...

Les résultats de l'enquête seront présentés pour examen à la cinquième session du CWS qui se tiendra en 2017.

Toutes questions ou réactions concernant l'enquête ou l'utilisation du Wiki de l'OMPI peuvent être transmises au Bureau international à l'adresse cws.surveys@wipo.int.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Kunihiko Fushimi
Directeur de la Division des
classifications internationales et des
normes de l'OMPI

Pièce jointe : annexe

QUESTIONNAIRE

ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI PAR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les quatre questions ci-après seront posées pour chacune des normes de l'OMPI en vigueur.

Norme ST.XX de l'OMPI

1. La norme est-elle mise en œuvre dans la pratique de votre office ou organisation?

- Totalement
- Partiellement
- Pas du tout

2. Si vous avez répondu "Partiellement", veuillez décrire brièvement la pratique de votre office ou organisation

3. Si vous avez répondu "Pas du tout", votre office ou organisation prévoit-il de mettre en œuvre la norme?

- Oui. Quand? _____
- Non. Pourquoi? _____

4. Observations (facultatives)